Trente-septième Année — N° 213 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 31 JUILLET 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.— à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 30 JUILLET 1892

L'ÉGALITÉ

(DEUXIÈME ARTICLE)

Il nous semble avoir démontré, d'une manière irréfutable, l'impossibilité d'établir, parmi les hommes, l'égalité physique et intellectuelle, voire même l'égalité morale. Voyons aujourd'hui s'il est plus facile d'établir l'égalité des biens et surtout de la perpétuer.

D'abord le partage, que d'aucuns rêvent, exigerait l'expropriation générale au profit de l'Etat. Or, de deux choses l'une, où tous les Etats civilisés prendraient en même temps la même mesure, ou quelques-uns seulement y consentiraient. Ceux qui rêvent l'abolition de la patrie, oseraient-ils affirmer sans rire que leurs idées prévaudront partout à la fois? Non, assurément.

Eh bien alors, si la France seule, par exemple, voulait procéder au partage égal des biens, voici ce qui arriverait infailliblement. Les riches, les banquiers, les Juifs surtout, ne seraient pas assez sots pour attendre qu'on vint les dépouiller de leur avoir, et ils se hâteraient de mettre en sûreté, en pays étranger, la meilleure partie de leurs biens. Cela se fait déjà discrètement depuis quelques années. Il y aurait donc une grande partie de la fortune de la France qui échapperait à l'expropriation, à la spoliation, au partage, et qui irait enrichir les étrangers.

Et puis sans doute que l'on trouverait tout naturel de nier les dettes, de brûler le grand-livre de la dette publique, les actions et obligations des grandes compagnies commerciales ou industrielles, les titres d'emprunt des départements et des villes, soit encore une centaine de milliards qui ne feraient plus de jaloux.

Resteraient les terres, les mines, les carrières, les maisons, les usines et leur outillage. Que fera l'Etat? Se chargera-t-il de l'exploitation de tous les biens de la nation et se chargera-t-il aussi de fournir à chacun ce qui lui est nécessaire, ou bien partagera-t-il tous ces biens entre tous les citoyens, en laissant à chacun le soin de les faire valoir?

Admettons que l'Etat, suivant la doctrine des collectivistes plus logiques, gère le tout dans l'intérêt de tous, et se charge de fournir logement, outils, nourriture et vêtements : tous seront-ils égaux? Tous seront-ils satisfaits? Nullement: car ou il y aura des chefs obéis ou il y en aura pas. S'il n'y en a pas, comme le veulent les anarchistes, personne ne travaillera, de peur d'en faire plus que son voisin, et alors on aura vraiment bientôt légalité sous six pieds de terre, égalité dont beaucoup de gens ne tiennent vraisemblablement pas à jouir trop vite, preuve que la fameuse devise *ni Dieu, ni maître*, n'est qu'une grosse sottise doublée d'un blasphème.

S'il y a des chefs, si les uns doivent commander et les autres obéir, voilà tout de suite une grande inégalité parmi les hommes et une cause de mécontentement universel, puisqu'un seul ou tout au plus quelques-uns commanderont à tous les autres, absolument comme aujourd'hui.

Supprimera-t-on l'armée? Ce serait détruire le parc et tous les chiens qui protègent le troupeau quand les loups hurlent alentour, je veux dire aux frontières. Et que serait une armée sans chefs? Mais on établira la fraternité universelle : dès lors plus de guerres, plus d'armées. Ce serait très beau, mais si cette fraternité universelle peut être établie, elle doit pouvoir l'être plus facilement encore dans les moindres sociétés; que l'on commence donc par supprimer les querelles de ménage et les rixes de cabarets.

Et dans nos écoles, le maître y sera-t-il l'égal des élèves? Quelle jolie pétaudière cela nous ferait et à quel degré d'instruction atteindraient nos enfants!

Supprimera-t-on les architectes, les ingénieurs, les artistes, les directeurs? Nous avons bien entendu soutenir, avec une conviction qui semblait sincère, que tout ouvrier peut être contre-maître ou directeur, gérer les affaires de la commune, du département ou de l'Etat aussi bien que qui que ce soit. Si l'on veut dire par là qu'il est des ouvriers d'une rare intelligence, d'un jugement droit, que l'étude et l'esprit d'observation peuvent rendre capables de s'élever aux plus hautes charges, nous l'admettons sans peine, et nous en avons rencontré plus d'un dans notre vie, comme nous avons rencontré des personnes riches qui n'avaient d'autre mérite que celui de leurs écus; mais si l'on prétend qu'il suffit de prendre un ouvrier quelconque pour en faire un directeur ou un préfet et qu'il aura aussitôt les aptitudes nécessaires pour réussir, autant voudrait dire qu'en nous donnant un violon nous en jouerions tout aussi bien que le meilleur artiste du grand Opéra.

Donc on ne peut pas se passer de chefs, on ne s'en passe pas à Monthieux, il paraît même que tout n'y est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles et que les administrateurs, ouvriers de la veille, ne s'y montrent pas des plus tendres pour tous leurs subordonnés.

Mais nous n'en avons pas fini avec les difficultés de l'exploitation par l'Etat; car enfin il faudra bien qu'il dise : Pierre, tu vas cultiver la plaine, et toi, Jean, la montagne; Thérèse soignera l'étable et Catherine fera des robes; Jacques travaillera aux mines et Jérôme aux carrières; Léon tiendra les écritures et Baptiste videra les égoûts; il faudra bien que tout se fasse; mais combien y en aura-t-il qui seront contents de leur lot? Se mettront-il en grève? Dame! c'est qu'ils auront affaire à l'Etat, et comme l'Etat fournira le pain, la viande, le beurre et les vêtements, vous devinez ce qui arrivera : Cette prétendue égalité ne sera plus qu'un esclavage plus dur que l'esclavage antique.

(*La suite prochainement*).

LES MANŒUVRES MARITIMES

Marseilles, 27 juillet. — Les forts du Frioul n'ont pas répondu à l'attaque de l'escadre. La canonnière *Fusée* et cinq torpilleurs assuraient la défense du port : l'escadre qui se dirigeait de l'ouest à l'est a fait un retour offensif dans la rade d'Endonne, puis elle a repris le large.

Brest, 29 juillet. — Les opérations d'attaque de jour du Goulet de Brest par l'escadre du Nord, ont été conduites avec une grande rapidité. Le thème des manœuvres était le même que pour l'attaque de nuit.

A midi, l'escadre du Nord, venant de l'Iroise, s'est présenté en vue du Goulet. A midi et demie elle pénétrait dans l'entrée du Goulet et avait une première rencontre avec le garde-côte, la *Tempête* et le torpilleur de la défense mobile.

A une heure moins quarl, l'escadre s'engageait entre la ligne des forts qui ont ouvert aussitôt le feu. Les bâtiments de l'escadre ont répondu en continuant à avancer. L'escadre était alors disposée en deux lignes; les quatre torpilleurs de l'escadre du Nord suivaient les bâtiments auxquels ils sont attachés.

Quand l'escadre a pénétré dans le Goulet, la *Tempête*, le *Laborieux* et les torpilleurs de la défense mobile ont pris la fuite et sont venus s'abriter en ligne derrière la pointe des Espagnols.

L'escadre du Nord est entrée alors sur rade toujours dans le même ordre, à petite vitesse et en conservant ses distances. Elle a viré aussitôt de bord et repris le large. Le feu des forts avait cessé quand l'escadre est entrée en rade. A deux heures et demie, l'escadre se perdait à l'horizon; l'action avait duré une heure au plus. A une heure vingt, le major général s'est rendu en rade pour suivre les manœuvres.

Toulon, 29 juillet. — Bien que les manœuvres actives d'attaque des côtes puissent être considérées comme ayant pris fin, on a constaté cette après-midi une tentative de l'escadre d'évolution contre Toulon. Les navires de cette escadre, après avoir essayé de forcer la passe de la rade, se sont éloignés au large dans la direction de l'est.

Toulon, 29 juillet. — Ce matin après avoir fait des simulacres pour bombarder Marseille, l'escadre ennemie, sous les ordres du vice-amiral Rieunier a canonné la Ciota à l'improviste et incendié ses chantiers de construction.

Ce fait d'armes est des plus intéressants et peut être considéré comme une éclatante revanche des échecs essuyés par l'ennemi devant Nice et Toulon.

Cette opération, il est vrai, a eu lieu à l'improviste, sans que la défense de la Ciota ait été appuyée par des forces terrestres.

SITUATION COMMERCIALE

DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 30 juillet.

La confiance qui se faisait sentir déjà la semaine précédente, s'est traduite, cette semaine, par un mouvement de hausse assez accentué.

Il semble que la spéculation se sente soutenue, pour la première fois cette année, par la consommation.

On escompte la saison d'été qui ne fait que commencer et parait devoir se porter sur des articles de laines fines. Il serait difficile de se prononcer quant à présent sur son issue, mais on espère, et c'est déjà un aliment pour les affaires.

Les cours des peignés fins ont haussé de 10 à 15 centimes, toutefois les affaires restent toujours limitées aux besoins immédiats.

ORIGINES DU COMMERCE D'IMPORTATION

DE LA SOIE AU JAPON

La société historique de Tokio a publié récemment d'intéressants détails, recueillis par un savant japonais, M. Yokoi Tokifuyn, sur les origines du commerce d'importation des soies au Japon.

M. le vicomte R. de Bondy, secrétaire de la Légation de France à Tokio donne une analyse de ce travail. On ne la lira pas sans profit.

C'est seulement vers le milieu du XVIIe siècle que les Japonais ont commencé à s'occuper de sériciculture ; jusque là leur pays ne produisait pas de soie et les Portugais et les Chinois avaient le monopole de l'importation de cette denrée.

En 1602, un navire hollandais, chargé de soies grèges, arriva à Nagasaki; mais les suites de la guerre et les conséquences de la grande bataille qui venait d'avoir lieu à Sékigahara avaient épuisé les ressources des commerçants indigènes. Aussi, après avoir vainement attendu les offres des acheteurs, le capitaine, en désespoir de cause, fit part de ses embarras au bugyo (gouverneur) de Nagasaki qui vint à Kioto demander conseil au Shogun Yeyas. Celui-ci convoqua dix marchands de Sakai et de Kioto et leur exposa que, si le navire hollandais quittait le Japon, sans avoir vendu sa cargaison, il ne reviendrait certainement plus et que le pays perdrait, par suite, les avantages du commerce avec l'étranger; aussi, les engageait-il à faire leurs offres au capitaine pour l'achat de ses soies. Bientôt après, les marchands de Nagasaki, informés de cette démarche du Shogun et désireux de participer aux bénéfices de l'affaire, demandèrent et obtinrent l'autorisation d'acheter eux aussi une portion de la cargaison. C'est ainsi que furent formées entre les commerçants de ces trois villes, les Compagnies d'acheteurs de soies auxqelles Yeyas accorda un privilège interdisant à qui que ce fût de conclure aucun marché avant qu'elles n'aient terminé leurs achats, à leur entière convenance. Ce document, daté du 3 mai 1605, porte les signatures de Honda-Kotsuke-notsuke et Itakura-Iga-no-Kami.

L'intervention de Yeyas ne se borna pas là sur la demande des acheteurs, dont les premières transactions n'avaient pas été heureuses; il obtint, l'année suivante, des Hollandais, une réduction considerable dans les prix de leurs marchandises et confia à un certain nombre de négociants le soin de surveiller les opérations du marché des soies. Il fixa, en outre, les proportions dans lesquelles chacune des trois villes était autorisée à effectuer ses achats annuels : 100 hyo (1) pour Kioto, 129 pour Sakai-ura et 100 pour Nagasaki.

Dans les premières années de l'ère du Kanyei (vers 1631), les bénéficiaires du privilège shogunnal réalisèrent des profits si considérables que les commerçants de Yedo prièrent, à leur tour, Kmitsu de permettre annuellement, dans leur district, l'achat de 50 hyo par les marchands ordinaires et de 60 hyo par les merciers. Il y consentit et réglementa par les privilèges analogues les transactions sur les soies tissées, les crêpes, etc. Osaka obtint peu après une autorisation pour l'achat annuel de 30 hyo pour les marchands et 60 pour les merciers.

D'autres localités furent successivement admises aux mêmes avantages, mais pour des quantités relativement peu considérables.

(1) 1 hyo 11 30 kilog. environ.

Les quantités dont il s'agit étaient proportionnelles et relatives à la quantité totale de soie offerte sur le marché.

Quelle que fût l'importance des achats qu'une compagnie voulait faire dans une année, cette compagnie devait se limiter à sa moyenne proportionnelle vis-à-vis des autres compagnies, à moins qu'exceptionnellement l'une d'entre elles ne consentît à abandonner ses droits.

En 1636, comme conséquence du décret prescrivant le christianisme, les restrictions suivantes furent apportées à l'exercice du commerce des soies :

1°. — A l'arrivée des navires étrangers, le manifeste devait être envoyé à Yedo et les marchandises ne pouvaient être rentrées qu'après la délivrance d'un permis.

2°. — Dans les vingt jours qui suivaient celui où le prix de la soie avait été fixé, la quantité vendue devait être payée et livrée aux cinq compagnies privilégiées de Sakai, Kisto, Nagasaki, Yedo et Osaka.

3°. — Aucune autre marchandise ne pouvait être vendue tant que le prix de la soie n'avait pas été déterminé;

4°. — Le départ des navires étrangers ne pouvait être différé après le 20 septembre, sauf si leur arrivée avait subi un retard, auquel cas un délai de 50 jours leur était accordé;

5°. — Les acheteurs éventuels de soie devaient se trouver à Nagasaki, au plus tard, le 5 septembre; s'ils y arrivaient après cette date, ils n'avaient pas le droit d'acheter des soies cette année-là.

6°. — Aucun achat de soies n'était permis à Hirado, avant que le prix annuel n'eût été fixé à Nagasaki.

Si l'on en juge par le nombre des cadeaux donnés au Shogun par les compagnies privilégiées, ces mesures restrictives paraissent n'avoir eu aucune mauvaise influence sur leurs lucratives opérations.

En 1651, les règlements sur le trafic des soies furent abrogés et tous les commerçants autorisés à faire où et comme ils voulaient leurs achats; mais bientôt, pour mettre un terme à l'agiotage et à la concurrence que se faisaient les acheteurs au seul bénéfice des Hollandais, le gouvernement dut intervenir de nouveau et rétablir le monopole des cinq compagnies originaires.

Les statuts subirent cependant une modification portant sur un nouveau mode de fixation du prix des soies, année par année. A l'arrivée du premier navire chargé de soies, les compagnies devaient remettre des soumissions cachetées et le prix par hyo était établi en prenant la moyenne entre la plus haute et la plus basse de ces propositions. Il ne fut pas question, dans le nouveau réglement, de la limitation des quantités que chaque compagnie pouvait acheter, mais bientôt des abus obligèrent les autorités, en 1685, à revenir aux anciennes prescriptions dans toute leur rigueur.

En même temps, un règlement limitait la valeur totale des achats de soie autorisés annuellement à 8,000 kwamme (2) d'argent pour la Chine et 50,000 ryo (3) pour la Hollande. Deux employés du gouvernement étaient en outre chargés de surveiller la répartition de soies grèges entre les diverses compagnies, année par année au fur et à mesure des arrivages,

Par la suite, les compagnies paraissent avoir pris une extension considérable et s'être organisées sur un pied beaucoup plus important qu'au début. Celle de Sakai, par exemple, qui, primitivement, se composait de 4 ou 5 marchands comptait, en 1,757,150 membres avec 6 toshiyori (directeurs) aux appointements annuels de 50 livres de soie et 7 kwamme d'argent, deux inspecteurs qui recevaient par an 3 kwamme d'argent et plusieurs employés à 500 et 250 me (4). Durant cette même année les achats en soie grège se chiffraient par 500 livres japonnaises.

Depuis plusieurs années, la sériciculture s'est développée au Japon et a amené progressivement la diminution du commerce d'importation des soies, mais, bien qu'ayant beaucoup perdu de leur importance, les compagnies d'acheteurs de soie ne furent dissoutes qu'en 1859.

(2) 1 kwamme égale environ 3 kilog. 500.
(3) 1 ryo égale environ 4 yen ou 5 fr.
(4) 1 me égale 3500 grammes.

NOUVELLES DU JOUR

A propos des municipalités socialistes

Paris, 29 juillet. — Le gouvernement a sans doute grand regret d'avoir mécontenté les municipalités socialistes, car il nous fait savoir par un de ses organes officieux que s'il s'oppose au congrès, c'est parce qu'un article de la loi de 1884 l'interdit formellement.

Il est interdit, dit en effet cet article, à tout conseil municipal, soit de publier une proclamation et adresse, soit d'émettre des vœux politiques, hors le cas prévu par la loi, de se mettre en communication avec un ou plusieurs conseils municipaux.

La présidence de la République

Paris, 29 juillet. — A la suite d'une campagne menée par les radicaux depuis quelques jours contre la réélection de M. Carnot, un certain nombre de députés songeraient, dit-on, non seulement à déposer une proposition de révision dans ce sens, mais encore à reprendre le célèbre amendement Grévy, tendant à la suppression de la présidence de la République.

Cette proposition serait déposée soit à la fin de cette législation, soit au commencement de l'autre en 1893.

L'épidémie cholériforme

Saint-Denis, 29 juillet. — Trois décès cholériques ont eu lieu aujourd'hui.

Rouen, 29 juillet.— Une femme et ses deux enfants sont morts aujourd'hui et ont succombé, croit-on, à une attaque de choléra.

Le choléra en Italie

Rome, 29 juillet. — Deux personnes seraient mortes du choléra à Montiglio près Asti.

Un criminel attentat

Toulouse, 29 juillet.— De grosses pierres ont été posées à coté les unes des autres sur la voie du chemin de fer entre Gimont et Aubiet, sur la ligne de Toulouse à Auch, un employé a pu s'en apercevoir à temps et donner l'alarme avant le passage du train.

Une distribution de palmes académiques

Paris, 29 juillet. — Sont nommés officiers de l'instruction publique : MM. Angellier, chargé des cours à la faculté des lettres de Lille; Boursay, maître de conférences à la faculté des sciences de Lille; Bouvart, principal du collège de Dunkerque; Mazeaud, premier président à la cour d'assises de Douai.

Sont nommés officiers d'académie : MM. Bastien, juge-de-paix à Boulogne-sur-Mer; Beauthereen, sous-ingénieur à Saint-Pol (Pas-de-Calais) : Cairot, directeur d'école publique; Cordier, professeur de dessin à l'école du génie à Arras; Desgardin, commis au secrétariat de la Faculté des sciences et des lettres de Lille; Dubois, professeur au lycée de Tourcoing;

Demoular, directeur de l'école primaire de Tourcoing; Mlle d'Ingreville, directrice de l'école publique à Aunay (Pas-de-Calais); Dhorme, à Bapaume; Deresnes, ingénieur de la Compagnie du Nord: Denne, professeur à l'école de musique de Cambrai; Dubuisson, professeur à l'école de dessin à Lille; Ego, industriel à Saint-Amand-les-Eaux Foclieux, professeur à l'académie de Boulogne-sur-Mer

Herlem, directeur de l'école publique à Hautmont; Lepage, chargé des fonctions de chef des travaux pratiques à la Faculté de Lille; Louthen, ancien chargé de cours à la même faculté; Lefebvre, professeur au collège de Maubeuge; Laurain, directeur du cours de dessin d'adultes à Maubeuge; Lefèvre-Pontalis, attaché d'ambassade, adjoint à la mission Pavie, en Indo-Chine; Lemoine, maire d'Haillines; Mosse, sous-préfet de Valenciennes; Grounier, professeur au collège de Dunkerque.

MM. Phoras, agrégé à la faculté catholique de Lille; Rousselel, censeur au lycée de Lille; Ricarn, conseiller de préfecture à Lille; Richart, professeur de musique à Lens; Sérastki, professeur de dessin au lycée de Lille; Mlle Venelle, directrice des cours secondaires à Arras.

Prochaine arrivée d'une flottille russe à Cherbourg

Paris, 29 juillet. — On a reçu aujourd'hui au ministère de la marine l'avis qu'une flottille de croiseurs de la marine russe arriverait la semaine prochaine à Cherbourg. Ces croiseurs qui sont l'*Amiral Kornilof*, le *Bynda* et le *Raoboudick* ont quitté Cronstadt pour se rendre dans l'Extrême-Orient mais en faisant escale sur les côtes de France.

Le départ des soldats disponibles de la classe 1888

Paris, 29 juillet. — On annonce que le départ des soldats disponibles de la classe 1888 aura lieu le 20 septembre prochain, mais ils ne seront mis en route que le 21.

La grève des ouvriers du canal de Briare

Orléans, 29 juillet. — La grève des ouvriers du canal de Briare s'aggrave. Les ouvriers ont jeté à l'eau une partie du matériel. Deux cents hommes d'infanterie venant de Montargis sont arrivés sur les lieux avec le commandant de la gendarmerie du Loiret.

Le roi d'Italie à Gênes

Rome, 29 juillet. — Le roi Humbert arrivera à Gênes dans la matinée du 24 août. L'arrivée de l'escadre française aura lieu le même jour. Les flottes anglaise, espagnole, portugaise, seront également représentées ainsi que probablement la flotte autrichienne. L'on ne sait toujours pas si la flotte allemande viendra saluer le roi d'Italie.

La situation au Maroc

Fez, 29 juillet. — La cour marocaine conserve son attitude de défi. On fait de préparatifs extraordinaires pour recevoir les représentants de la France. On a expulsé les locataires de soixante maisons pour loger le ministre français et sa suite.

Le sentiment général des Européens et des indigènes impartiaux est que l'Angleterre doit prendre des mesures énergiques pour faire repentir le sultan du mépris avec lequel il a reçu l'ambassadeur britannique.

Coups de feu échangés entre paysans et huissiers

Dublin, 29 juillet. — Des coups de feu ont été échangés aujourd'hui dans le comté de Clare, entre des paysans et des huissiers qui venaient procéder à des évictions.

Un village envahi par des italiens en Amérique

New-York, 29 juillet. — Une bande de deux cents italiens, employés à la construction d'une voie ferrée ont envahi, les armes à la main, le petit village de Starcity, dans la Diana. Les habitants se sont enfuis dans la montagne. Ces bandits occupent la ville depuis huit jours et l'ont livrée au pillage. On envoie des troupes contre eux.

Une scène tumultueuse à la Chambre des représentants à Washington

Washington, 29 juillet. — Une scène des plus tumultueuses s'est produite à la Chambre des représentants. Un député ayant lu à la Chambre des extraits d'un livre ayant été écrit par un autre député M. Watson, dans lequel celui-ci déclare que les membres du présent congrès sont constamment en état d'ivresse et que les orateurs ivres discutent les questions les plus graves. Cette lecture a soulevé des protestations et des sifflets.

M. Watson s'est alors levé et a déclaré que c'était la pure vérité et qu'il était prêt à faire la preuve. Le tumulte est devenu indescriptible ; les sifflets et les huées ont couvert la voix de l'orateur.

La chaleur en Amérique

New-York, 29 juillet. — La chaleur est torride; vingt personnes sont mortes aujourd'hui d'insolation. Deux cents chevaux sont tombés dans les rues.

A Chicago, il y a eu également 21 décès par l'insolation. En outre on a ramassé dans les rues plus de vingt personnes dont plusieurs sont dans un état désespéré.

A Springoield, la chaleur est telle qu'elle a causé une explosion dans une fabrique de celluloid; cinq bâtiments sont détruits, il n'y a pas eu d'accident de personne.

A la cour d'assises de Versailles. — Arrestation d'un anarchiste pour propos outrageants envers le président des assises.

Versailles, 29 juillet. — Un individu disant se nommer Girbal, Benoit-Louis-François, né à Paris, et âgé de 33 ans, marchand ambulant de bijoux en faux, a été arrêté dans l'enceinte réservée au public dans la salle des assises de Versailles pendant les débats relatifs au vol de dynamite de Soisy-sous-Etiolles pour avoir proféré des propos outrageants envers le président des assises. Il résulte de l'interrogatoire de Girbal que cet individu serait affilié aux anarchistes de Paris.

Les inspecteurs de la sûreté de Paris, envoyés à Versaillee pour l'affaire de la dynamite affirment que Girbal doit cacher son véritable nom et que son identité ne pourra être réellement établie qu'à Paris. En attendant le prévenu a été écroué à la prison de la rue St-Pierre où le juge d'instruction l'interrogera aujourd'hui.

Les lettres de menaces aux jurés de Seine-et-Oise

Paris, 29 juillet. — C'est par erreur que plusieurs journaux ont dit que les jurés de Seine-et-Oise avaient reçu des lettres de menaces au cours du procès de la dynamite. Tous les jurés ont déclaré formellement n'avoir pas été menacés, aucun d'eux d'ailleurs n'a songé à se récuser.

Une nouvelle lettre du roi du Dahomey

Paris, 29 juillet. — Le rapport adressé par le colonel Dodds au ministre de la marine et arrivé par le dernier courrier nous apporte une nouvelle lettre du roi du Dahomey. Behanzin ayant été mis en demeure de cesser ses incursions sur les territoires soumis à notre influence a répondu aux sommations du colonel Dodds par la lettre suivante :

» Abomey, 10 juin 1890. — Monsieur le colonel commandant supérieur des établissements français du Bénin.

» Porto-Novo. — J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 2 et je prends bonne note et réponds au sujet de votre demande des trois blancs commerçants qui sont à Whydah, ils ne sont pas arrêtés comme on vous a dit, je les ai laissés libres et ils vont partir bientôt.

» Au sujet de votre demande sur les troupes qui sont à Kotonou, Zobo et sur la rive gauche de l'Ouémé, à Bogla, etc., je vous ai déjà dit que ce pays est mien, je l'ai fortifié, car j'ai appris que la France veut en secret faire la guerre au Dahomey. Je n'ai pas attaqué le premier jamais aucune position des Français et j'ai toujours observé le traité du 3 octobre 1890; il a toujours été gardé de ma part, mais je me défie beaucoup.

» Par votre lettre, j'ordonne de donner la liberté d'ouvrir tous les chemins dans l'intérêt des deux pays, et c'est bon de laisser la question comme auparavant.

» Avec cette lettre accompagne un de mes messagers avec mon baton.

» Veuillez aussi donner la liberté aux Dahoméens qui sont crochés à Porto-Novo principalement Félix Lino et son compagnon.

» Salut,

» Sa Majesté roi Behanzin Ahyèrs.

A la suite de cette réponse, le colonel Doods se porta au secours des villages aini menacés par les guerriers dahoméens; ceux-ci battirent en retraite en apprenant notre démonstration.

Mort d'un député

Paris, 29 juillet. — Une dépêche de Poitiers annonce la mort de M. de Touchimbert député de droite de la Vienne.

Le congrès des Conseils municipaux socialistes

Paris, 29 juillet. — Les préfets recevront l'ordre de ne pas approuver les délibérations de ceux des Conseils municipaux de leurs départements qui voteraient des subsides pour envoyer aux délégués au congrès de Saint-Ouen. Il y a déjà deux ou trois Conseils municipaux dans ce cas notamment celui de Lorient.

Une collision de trains en Italie

Gênes, 29 juillet.— Le train de midi 50 venant de Pise, s'est rencontré avec un train de marchandises sous le tunnel qui se trouve entre les gares de Brignole et de Gênes.

Il y a eu sept blessés parmi le personnel de chemin, dont deux grièvement. Tous les voyageurs sont sains et saufs.

La rentrée du Parlement anglais

Londres, 29 juillet. — A la rentrée du Parlement, il y aura comme d'habitude un message de la reine, mais ce ne sera guère qu'un souhait de bienvenue de la souveraine à ses fidèles communes et comme une sorte d'investiture du nouveau Parlement. L'adresse qui sera rédigée en réponse au discours royal sera également très courte.

Le gouvernement a décidé qu'il ne ferait rien pour provoquer le vote de méfiance ; il attendra que la question de confiance soit posée par M. Gladstone.

La reine malgré les bruits qu'on a fait courir a fait déclarer qu'au cas où le cabinet actuel démissionnerait après avoir été mis en minorité, elle appellerait M. Gladstone et lui confierait la mission de former le nouveau cabinet.

BOURSE DE PARIS DU 30 JUILLET 1892

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 35	3 0/0	...	...	98 25	98 30	98 35
106 15	4 2/0	...	...	...	106 45	106 45
90 55	Italien	...	...	90 60	90 55	90 50
4220	Banq. de France	...	...	...	4225	4205
223	B. d'Escompte	...	...	220	223	221
635	Banq. de Paris	...	...	635	637	636
1080	Crédit Foncier	...	...	1075	1076	1078
788	Créd. Lyonnais	...	...	790	790	788
152	Crédit Mobilier	...	...	152	152	152
1517	Lyon	...	...	1515	1515	1515
1875	Nord	...	...	1880	1880	1880
23	Panama	...	...	23	21	22
2718	Suez	...	...	2718	2715	2718
1457	Gaz	...	...	1460	1458	1456
650	Autrichiens	...	...	657	656	652
220	Lombards	...	...	218	220	218
165	Nord Espagne	...	...	162	165	163
485	Saragosse	...	...	482	485	483
621	Méridionaux	...	...	620	621	618
	Métaux					
491 25	Egypte	...	...	490 62	491 25	491 25
93 3/8	Hongrois	...	...	93 5/16	93 9/16	93 5/16
29 25	Turc	...	...	29 37	29 27	29 40
561 35	Banq. Ottomane	...	...	560 62	561 25	560
62 1/4	Extérieure	...	...	62 3/4	62 5/16	62 5/16
396 25	Rio-Tinto	...	...	396 25	397 50	396 87
149 68	Tharsis	...	...	...	149 47	149
2211/16	Portugais	...	...	2315/16	2315/16	24
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
94 75	Russe consolidé	...	...	94 25	95	95 10
77 75	Russe nouveau	...	...	77 80	77 50	77 70
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
390	Dynamite	...	...	390	390	390
	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
145	Alpines	...	...	...	147 50	...
103	Câbles	...	...	...	103	102
...	Russe Orient	...	...	...	...	...
...	Priorités	...	...	...	...	...
87	Mobilier espag.	...	...	85	87	85
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1893	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1883	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Béthune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest (act.)	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (obl.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 30 JUILLET 1892

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	...	113	Tramw. Nord	...	432 50
» 63, r. 400	...	438 75	Union lin. N.	...	465
» 68, r. 500	...	508	Gaz de Wazem	...	547
» 77, r. 500	...	545 50	Ch. d. fer Econ.	...	508 75
» 84, r. 400	...	414	Denain Anzin.	...	502 75
» 84, 1/4	...	103 25	Tréfilerie	...	507 50
» 87, r. 400	...	404	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500	...	500	Aniche, 12e	...	14550
Roub.-Tourc.	...	49	Anzin, 400e d.	1625	4650
Amiens	...	414	Blanzy	...	1805
Dép. du Nord	...	408 75	Bruay	...	12500
Tourcoing 1878	...	501	Bully-Grenay, 6e	3040	3010
Armentièr. 86	...	500 25	Campagnac	...	535
Douai, libérée	...	501	Carvin	...	1450
» non lib.	...	501	Courrières, 10e	4420	4500
Verley, Decr.	...	1220	Crespin	...	240
Cie Platel et Cie	...	260	Douchy	3710	3745
Crédit d. Nord	...	430	Dourges	...	9310
H. Devilder	...	1050	Drocourt, 1er s.	...	3350
Banq. ré. Nord	...	500	Escarpelle	1950	4925
Ce Esc. Roub.	...	...	Epinac	...	505
Gaz de Wazem	...	505	Flérfac	...	720
Le Nord, ass.	...	2575	Fléchinelle c. 5	...	373
Union g. Nord	...	455	Fléchinelle	...	500
St-Sauv. Arras	...	125	Lens	...	23300
Un. lin. Nord	...	...	Liévin	10650	10600
Constr. Anzin	...	...	Marles 30 0/0	...	14500
Ciments franç	...	270	Marles 70 0/0	...	18000
Estrée-Blanch	...	250	Meurchin	4950	4950
Tramw Nord	...	40	Ostricourt	395	395
L. Allart, t. p.	...	500	Sincey-le-R.	...	45
Id. 375 p.	...	...	Thivencelles	...	120
Chem Econom	...	497 50	Vicoigne et N.	200 75	26000
Delgutte et Ce	...	490	OBLIGATIONS		
Ce Liquid. R.-T.	...	...	Béthune 1877	...	450
Eaux Dunkerq	...	505	Blanzy 1876	...	536
Tréfilerie	...	4010	Drocourt 1885	...